



Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer (DDTM)
Service de l'Eau et des Risques
19 avenue de Grande Bretagne
66 000 PERPIGNAN

Perpignan, le - 6 FEV. 2015

Objet : avis sur la régularisation de deux forages agricoles à Saint-Cyprien

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance du dossier que vous m'avez fait parvenir, concernant la régularisation de deux forages agricoles sur le territoire de Saint-Cyprien.

Au **niveau quantitatif**, il s'agit d'un prélèvement dans le Pliocène, pour un volume total demandé de 8000 m³ annuels, destinés à alimenter les employés de la serre, et également à une irrigation de secours lorsque le réseau BRL fait défaut. Deux éléments semblent importants à souligner :

- Des recherches d'eau dans ce secteur ont prouvé que le quaternaire est très peu productif très localement, même si des forages d'eau potable sont productifs sur la même commune.
- L'exploitant disposait auparavant (2004) d'une autorisation d'exploiter le Pliocène à hauteur de 51 600 m³ annuels. L'autorisation sollicitée ici, à hauteur de 8000 m³, représente donc une forte réduction de prélèvement.

L'effet sur le Pliocène de cette réduction de prélèvement est donc **positif, et l'utilisation très majoritaire de l'eau d'irrigation de BRL paraît particulièrement appropriée, et conforme aux principes de gestions actés dans le cadre de la construction du SAGE**. Il serait toutefois intéressant de disposer des volumes véritablement consommés par le passé, pour mesurer la réelle diminution de prélèvement.

Au niveau de la **qualité des eaux**, des pollutions aux nitrates ont été constatées sur un secteur proche, et sont à relier notamment aux pratiques agricoles. Il est alors important que le projet présenté soit exemplaire en la matière (traitement des rejets), afin d'avoir un impact minimum sur les nappes. La même remarque est valable pour l'emploi de pesticides.

Par voie de conséquence, j'émet un **avis favorable** à la régularisation de ces deux forages.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

FRANCIS CLIQUE